



# PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION  
Fiches de présentation des PDA  
par monument

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 024-200070647-20200921-L2020\_158-DE

## Creysse

### Périmètre délimité des abords

# Domaine du château de Tiregand

118 route de Sainte-Alvère  
24 100 Creysse



Crédit photo : château-de-tiregan.com



**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**  
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne**  
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

## Contexte local

La commune de Creysse se situe au centre-est de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. D'une population de 1 744 habitants en 2016, la commune se situe en première couronne de la ville de Bergerac.

Le Domaine de Tiregand se situe à l'entrée ouest de la commune depuis Bergerac.



## Contexte historique

### Le site

Le Château de Tiregand et son parc se positionnent sur la frange nord de la route de Bergerac en direction du centre-bourg de Creysse. Le Château et son domaine se trouvent sur le promontoire formé par le coteau et dominant la vallée de la Dordogne.



(Carte : Carte Etat-Major XIXème siècle / géoportail)

# Domaine du Château de Tiregand

118 route de Sainte-Alvère  
24 100 Creysse

## Domaine du Château de Tiregand (XVIIIème et XIXème siècle) inscrit par arrêté du 20 décembre 2002

Le domaine est constitué du château, des communs, du parc, des terrasses, des douves et de la rotonde. Par ailleurs, d'autres communs présents sont constitués des vestiges du château médiéval et d'une partie du parc entourant ces communs et du parc en étoile.

### *Château de Tiregand*

(Photo : Père Igor)



Photo : Pays-bergerac-tourisme.com)

## descriptif des abords

Le Château de Tiregand et son domaine bénéficient d'une exposition sud sur les hauteurs du coteau dominant la vallée de la Dordogne.

Situés très en retrait des emprises publiques et notamment de la RD660 (route de Bergerac), le domaine est de surcroît masqué par les murets de soutènement sur la frange sud et par l'écrin paysager et boisé sur les franges ouest et est.

De ce fait, le domaine reste non perceptible de l'urbanisation résidentielle qui s'est développée à l'est sur la commune de Creysse (route des Rigoux).

De même, l'urbanisation linéaire le long de la route de Bergerac ne permet d'avoir que des vues très partielles et fragmentées des éléments patrimoniaux positionnés le long de la ligne de crête.

### ***Vue depuis la vallée – Une entrée de ville et l'urbanisation commerciale dans la vallée***

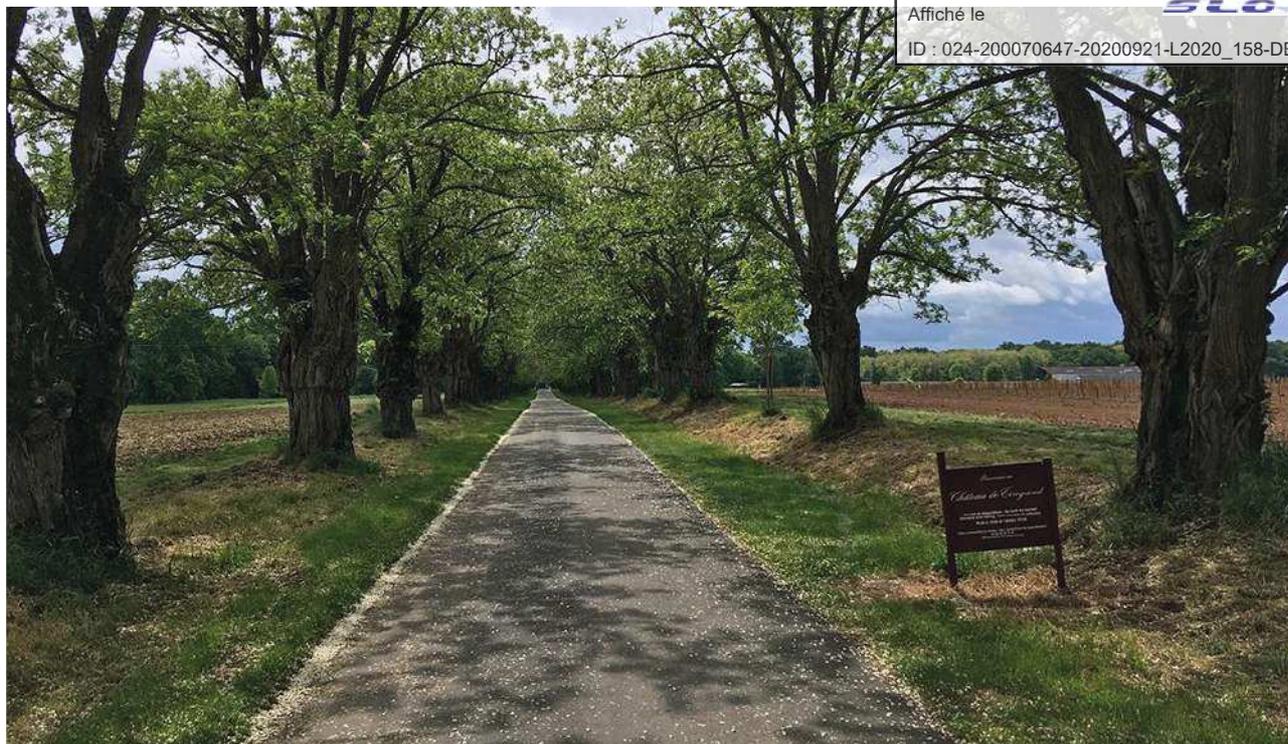
*(Photo : C. Gubala)*



### ***Vue depuis le coteau***

***Les allées menant au château dans un paysage agricole et naturel. Un écrin à préserver (Photos : C. Gubala)***





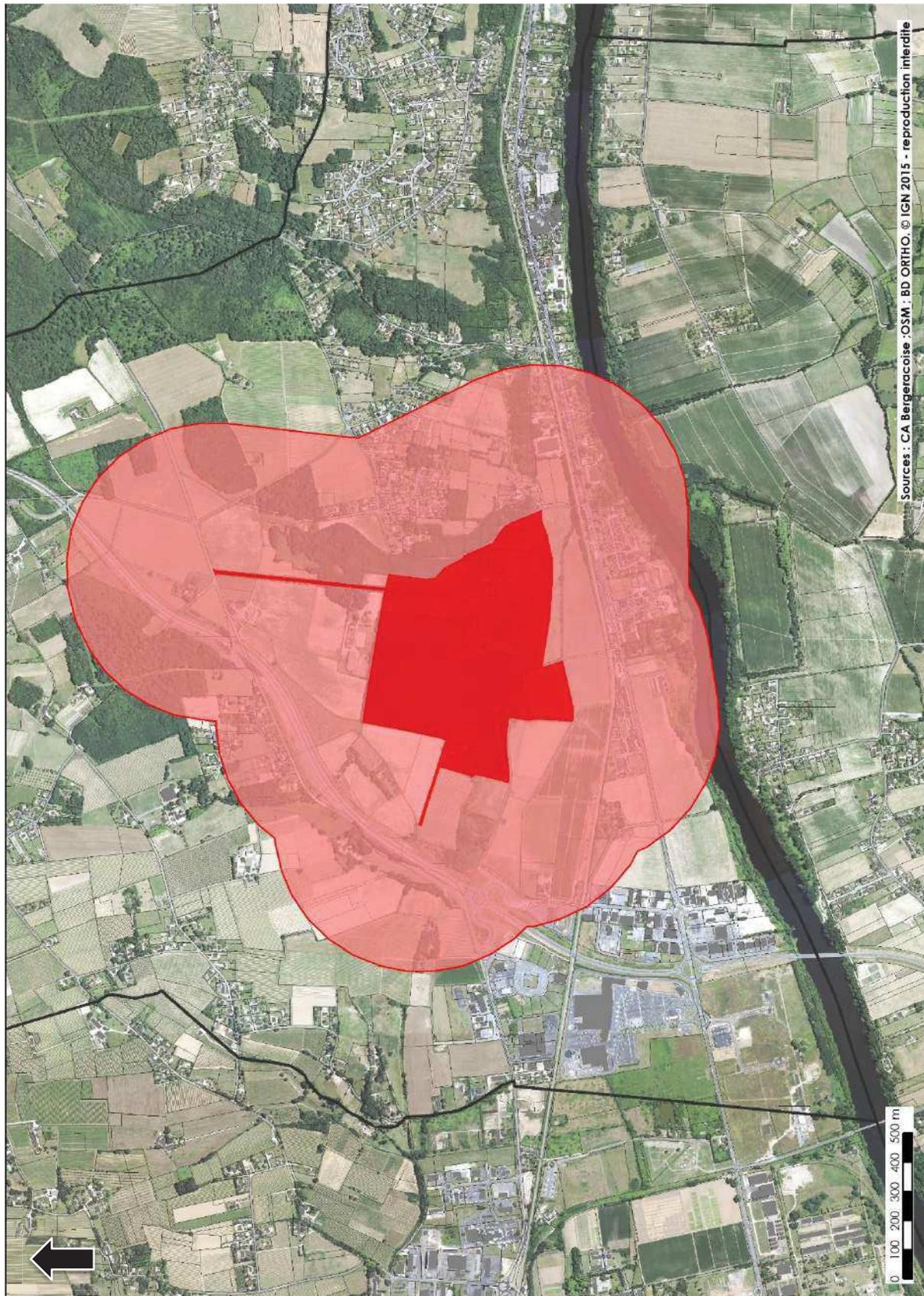
## justification du périmètre

Compte-tenu de la covisibilité réduite entre le Domaine de Tiregand et les édifices isolés sur un vaste paysage rural à flanc de coteau et sur la partie du plateau au nord, il est proposé de réduire les rayons théoriques de protection des 500 mètres autour des édifices pour mieux s'inscrire sur des principes de covisibilité dans le paysage.

Il s'agit donc essentiellement de préserver le positionnement du Domaine dans un écrin rural qui a su être préservé du développement urbain et commercial jusqu'à présent.

A ce titre, les ruptures de niveau topographiques où les fermetures visuelles liées à la présence des espaces boisés permettent de redessiner le périmètre de protection en s'appuyant sur les espaces ouverts du coteau au sud, les grandes infrastructures routières de la RN21 à l'est et enfin l'écrin naturel qui vient enserrer le Domaine sur les franges nord et est.

# périmètre de protection actuel



# périmètre de protection délimité des abords proposé

